



Croix-Blanche ChamoniX



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 PSE 2

Qu'est ce que le PSE 2 ?



Le PSE 2 signifie : Premiers Secours en Équipe de niveau 2.

Le titulaire de l'unité d'enseignement PSE 2 est nommé : *Équipier Secouriste*. Il constitue alors le deuxième échelon opérationnel participant au secours à personnes. L'Équipier Secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, dans le cadre d'une équipe constituée, avec du matériel.

Il peut assurer ces missions soit dans le cadre d'une association en tenant un poste de secours soit dans une institution en montant des permanences pour le secours à personnes. Il sera sous la tutelle d'un « **Chef d'Équipe** » ou d'un « **Chef de Poste** ».

Les équipiers secouristes, comme les sapeurs pompiers, les gendarmes ou les CRS du secours en montagne, les pisteurs secouristes ou encore les associations de sécurité civile agréées pour les opérations de secours constituent les premiers éléments du secours à personnes appelés à intervenir en unité constituée.

Leur intervention se caractérise par la notion d'équipe, et donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associée à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

L'équipier secouriste doit donc être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans techniques et humains, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure.

A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

La mise en œuvre, sur le terrain, dans des conditions parfois particulièrement difficiles, des compétences contenues dans l'unité d'enseignement PSE 2 (Premiers Secours en Équipe de niveau 2) en est la condition nécessaire.

À qui s'adresse cette formation ?



Cette formation s'adresse aux secouristes titulaires du PSE 1.



Croix-Blanche **Chamonix**



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 PSE 2

Quels sont les pré requis pour accéder à cette formation ?



Il faut être titulaire du PSE 1, et être à jour de sa formation continue.
Un certificat médical peut être demandé pour suivre la formation.

Par qui est enseignée cette formation ?



Deux Formateurs minimum (Moniteur ou Instructeur de secourisme) encadreront votre formation. Ils peuvent être assistés d'un ou plusieurs aides moniteurs durant le stage.

Vos formateurs sont titulaires de tous les diplômes requis pour l'enseignement de cette formation. Ils sont à jour de leur formation continue annuelle obligatoire. De plus la plus part des formateurs ont une expérience professionnelle du secours en équipe.

Quel est le contenu de cette formation ?



Au cours du stage, nous aborderons les thèmes suivants :

- ☑ Protection et sécurité
- ☑ Malaises et affections spécifiques
- ☑ Atteintes circonstancielles
- ☑ Les traumatismes
- ☑ Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- ☑ Relevages et brancardages

N'oublions pas que le candidat devra maîtriser l'ensemble des Savoir et Savoir-faire enseignés lors du PSE 1 !

D'autres apports, optionnels, peuvent faire parti du programme.

Combien de temps dure la formation ?



La durée de ce programme est de 28 heures minimum et peut augmenter en fonction d'une part des apports optionnels et d'autre part du niveau des stagiaires.



Croix-Blanche **Chamonix**



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 PSE 2

Comment se passe l'évaluation ?



L'évaluation du candidat au PSE 2 est réalisée tout au long de la formation. Ce dernier est noté sur ses gestes techniques et doit valider chacun d'entre eux, notamment lors de mises en situation.

L'évaluation est réalisée par les formateurs.

Est-ce que l'on me délivre un diplôme ?



Oui. À l'issue du stage, vous recevrez un certificat de compétence de Secouriste « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Dois-je faire une remise à niveau régulièrement ?

Oui. L'arrêté du 24 mai 2000 précise qu'il est obligatoire de suivre une formation continue annuelle pour garder les prérogatives attribuées par la formation initiale PSE 2. Vous serez également recyclé sur la partie du PSE 1.



Chaque année, vous devez suivre au minimum six heures minimum de formation continue auprès d'un organisme agréé. Cette formation est payante. Elle est souvent prise en charge par votre employeur ou votre association.

À l'issue de votre formation continue, si vous êtes déclaré apte, une attestation vous est remise, et vous êtes inscrit pour une durée d'un an sur une liste opérationnelle auprès de la Préfecture. Dans le cas contraire, une attestation d'inaptitude vous est remise et vous ne pouvez plus exercer jusqu'à une nouvelle évaluation vous déclarant apte.

Notre Association organise ses stages à l'automne de chaque année. Vous devrez donc vous recycler à l'automne de l'année N pour pouvoir exercer l'année N+1.

Quelles formations puis je faire après le PSE 2 ?

Vous pouvez passer le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), devenir pisteur secouriste ou sapeur pompier par exemple.



Vous pouvez également prendre du galon et devenir chef d'équipe. Une formation sera cependant nécessaire et vous devrez également justifier d'un minimum d'expérience pour tenir ces nouvelles fonctions.

Vous pouvez également devenir Formateur et enseigner à votre tour les différentes formations proposées, sous condition d'obtenir les diplômes requis.



Croix-Blanche **Chamonix**



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 PSE 2

Comment faire pour s'inscrire au PSE 2 ?



Consultez notre site internet (calendrier des formations) et contactez-nous via le formulaire de contact. Nous vous répondrons rapidement et nous vous indiquerons les modalités pour votre inscription. Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

L'ins

Les
indie

Combien coûte la formation et quels sont les moyens de paiement ?



- ☐ Pour connaître le coût de cette formation, merci de consulter notre site internet.
- ☐ Nous privilégions aujourd'hui le paiement par virement bancaire, plus rapide et plus sûr.